

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(secrétaire de séance : François-Régis SABY).*

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SANTY Jean-Pierre,  
SABY François-Régis, POINAS Jean-Michel et SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : MM. DURIEUX Pierre et PEYRARD Guy.

**Absent** : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 6

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 6

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

\*\*\*\*\*

M. POINAS, Vice-Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'attribution des aides financières relatives au dispositif « Mon BAFA local » (subvention à la formation au BAFA des jeunes animateurs du territoire) et la délibération n° DC/2023-01-30/09 en date du 30 janvier 2023 modifiant les conditions d'accès à cette aide.

Il rappelle ainsi les modalités administratives et financières de cette aide :

- Aide de 500 € maximum avec un reste à charge de 100 € par famille ;
- Aide destinée aux 16-25 ans vivant sur la Communauté de Communes ;
- Calcul du montant après déduction de toutes les autres aides perçues par le candidat (CAF, Comité d'Entreprise, Département...);
- Versement de l'aide en 2 fois (milieu de formation et fin de formation) ;
- Mise en place d'une semaine préalable d'observation obligatoire préalablement à l'engagement dans la démarche ;
- Engagement du jeune diplômé à travailler au sein des ALSH pendant 8 semaines sans limite de durée ;
- Durée du dispositif : du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Date de convocation :

Le 7 mai 2024

Date d'affichage :

Le 7 mai 2024

DECISION N° :

DB/2024-05-14/04

OBJET DE LA SEANCE :

Compétence Jeunesse

Mise en place subvention

« Mon BAFA Local »

Dossier BARRALLON

Juliette

AR Prefecture

043-244300307-20240514-DB2024051404-AU  
Reçu le 17/05/2024

M. POINAS présente alors la demande de Mme Juliette BARRALLON (Saint-Romain-Lachalm) qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière au titre de « Mon BAFA local » :

Coût total de la formation	848 €
Aides perçues : CAF	269.10 €
Département	100 €
Reste à charge du candidat avant aide HPVc	478.90 €
Montant proposé de l'aide HPVc	378.90 €
Reste à charge du candidat	100 €

M. POINAS propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer à Mme Juliette BARRALLON (Saint-Romain-Lachalm) l'aide financière suivante au titre de « Mon BAFA local » :
  - o montant dépense éligible : 848 €
  - o aide financière Communauté de Communes : 378.90 €
- dit que cette attribution est conditionnée au respect du dispositif technique et financier adopté dans la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021 modifiée par la délibération n° DC/2023-01-30/09 du 30 janvier 2023,
- charge M. POINAS, Vice-Président, de notifier cette décision d'attribution à la personne concernée,
- charge M. le Président de procéder aux versements de l'aide financière correspondante (milieu de formation et fin de formation), conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

François-Régis SABY,  
Secrétaire,



Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le

Affichage et publication effectués le

**AR Prefecture**

043-244300307-20240514-DB2024051404-AU  
Reçu le 17/05/2024